

Sur les noms de lieux relevés le long de la nationale 54

Camille Laverdière

Volume 10, Number 20, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/020631ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/020631ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laverdière, C. (1966). Sur les noms de lieux relevés le long de la nationale 54. *Cahiers de géographie du Québec*, 10(20), 279–289.
<https://doi.org/10.7202/020631ar>

SUR LES NOMS DE LIEUX RELEVÉS LE LONG DE LA NATIONALE 54

par

Camille LAVERDIÈRE

Département de géographie, université de Montréal

« Aux yeux de ceux qui voyagent, les routes du Canada français (Québec), malgré la beauté de leur panorama, disent vraiment trop peu sur la géographie, la géologie (pourquoi pas ?) et l'histoire. »¹

Si le présent texte appuie tout l'à-propos d'un élément ou d'un complément de signalisation routière, c'est-à-dire les noms de lieux à caractère instructif que tout voyageur est incité à lire sur les panneaux placés en bordure de plusieurs routes du Québec, il a surtout pour but d'attirer à nouveau l'attention sur les principales normes à suivre, à partir d'exemples pris le long de la route Talbot² dans le Parc des Laurentides, pour une expression toponymique qui sache répondre aux exigences de notre langue.

* * *

L'attention du voyageur qui se déplace entre Québec et Chicoutimi (nationale 54) ou Hébertville (nationale 54-A) est normalement sollicitée par le développement d'une immense nature remarquable par le galbe arrondi de son relief, mais âpre et sévère par son climat et sa couverture de drus résineux, laquelle est considérablement gâchée toutefois par les mauvaises pratiques de mise en valeur de l'exploitant, ce qui gêne la beauté de la route ; à tout considérer, elle demeure l'une des plus attachantes du Québec. Il est vrai que le tracé et l'état de la route ne peuvent que faciliter l'admiration de ce paysage aux formes uniques ; nous pouvons facilement la qualifier de panoramique.

L'attention du voyageur est aussi attirée à la vue de panneaux qui lui font connaître les noms des principaux cours d'eau et lacs accompagnant la route, et de quelques autres accidents géographiques et lieux aménagés par l'homme. Ainsi, des caractères vert pâle sur fond sombre de même teinte, et qui existent depuis assez longtemps, semblent être en voie de remplacement par de nouvelles

¹ BROCHU, M., *Les silences de la route ; possibilités nouvelles de mise en valeur touristique* dans *Rev. can. géogr.*, 1957, vol. VI, nos 2-3, p. 154. Du même auteur, on consultera avec profit : *Normes et principes généraux de toponymie* ; Qué., Éd. Ferland, 1962, 16 p. Voir aussi, de l'abbé J. MERCIER, *La toponymie du Québec* ; Qué., Comité de toponymie du Québec (1958), p. 5-17, ou *Le Devoir*, 1958, 29 sept., 30 sept. et 1^{er} oct.

² On a coutume d'appeler cette route : « le boulevard Talbot ». Il ne s'agit pourtant pas d'un boulevard, c'est-à-dire d'une large rue, souvent plantée d'arbres, ou d'une belle voie de circulation dans une ville, mais d'une route (du lat. *rupta*, voie construite en brisant les obstacles) qui permet d'aller d'un lieu à un autre.

inscriptions : cette fois des panneaux bruns offrent des lettres crème. Si tel est bien le cas, n'aurait-on pu attendre que le travail fût complété avant de le livrer à l'usage et l'appréciation.³

Un tel aspect d'humanisation de la route s'insère d'obligation dans tout moyen pris par l'État pour mieux faire ressortir les éléments du paysage, tout en permettant d'apprécier davantage les ressources du patrimoine québécois. C'est aussi un attrait, nécessairement sobre et discret afin de ne pas distraire l'automobiliste, qui rend le parcours plus vivant. Ce procédé instructif peut aussi se rattacher aux différents signaux routiers mis au service du voyageur pour faciliter ses déplacements. Songeons aussi à certaines voies d'arrêts parallèles à la chaussée, dont il faut trop souvent deviner l'existence, à quelques lieux où tables et bancs permettent de casser la croûte, à des points découvrant de magnifiques panoramas ou de belles perspectives sur vallées et montagnes, mais qui demandent à être réaménagés, à un terrain de camping portant l'un des plus heureux et des plus jolis noms du Parc, la *Mare du Sault*, des hôtelleries tels *Le Relais*, *L'Étape* et *Le Gîte*. Reconnaissons dans ces toponymes un choix approprié : ils sonnent bien pour l'oreille tout en évoquant l'objet de leur désignation. Néanmoins, puisqu'ils résultent du passage direct d'un nom commun à un nom propre, ils dénotent une certaine facilité, l'administrateur ayant eu la répétition facile : il ne faudrait donc pas abuser de ce type de construction.

La nécessité d'un tel équipement, même s'il n'est pas encore tout à fait adéquat et assez diversifié, réside dans tout l'intérêt qu'il suscite auprès des quelques milliers de voyageurs qui empruntent chaque jour la route Talbot ; de combien de transformations le Parc des Laurentides doit être le siège, en particulier dans le domaine toponymique, pour un aménagement touristique complet et rationnel. Puissent les quelques considérations que nous allons porter sur les noms de lieux relevés le long des routes 54 et 54-A contribuer — combien modestement — à la revalorisation d'une partie du territoire québécois.

* * *

Parti de Québec, le voyageur remarquera, avant de pénétrer dans le Parc des Laurentides, que le lac Clément ne doit pas être rendu par *Lac-Clément* ; il s'agit ici d'une étendue d'eau et non d'une localité. Nous savons que le moindre effort, à moins que ce dernier ne résulte d'un manque d'imagination, consiste trop souvent à transformer le générique et le toponyme en un nom composé ; n'offrons en exemple que ces trop nombreux et banals *Lac-Carré* (Terrebonne),⁴

³ Les noms de lieux offerts en exemple ont été relevés au cours de quatre traversées du Parc des Laurentides en septembre 1965 ; ils sont donnés en caractère italique dans le texte.

⁴ L'un des exemples présentés à la p. 77 de l'ouvrage de J. POIRIER, *Toponymie ; méthode d'enquête* ; Qué., Presses de l'Univ. Laval, 1965, 165 p., 2 fig. Le livre vient à point et il est l'une des marques du renouveau toponymique au Québec ; il se lit bien, rapidement, et fournit des exemples variés et utiles avec lesquels l'enquêteur pourra entre autres confronter ses récoltes. Espérons qu'il soit bientôt suivi d'un second ouvrage, pour une toponymie globale, et qui offrira alors à l'auteur l'occasion de prendre position sur l'abondante matière colligée à ce jour, afin de refaire dans l'audace et la fierté, comme il se doit, le visage toponymique d'un Québec fortement soumis à différentes influences et impositions étrangères au cours de son histoire.

LE PARC DES LAURENTIDES ET LA ROUTE 54

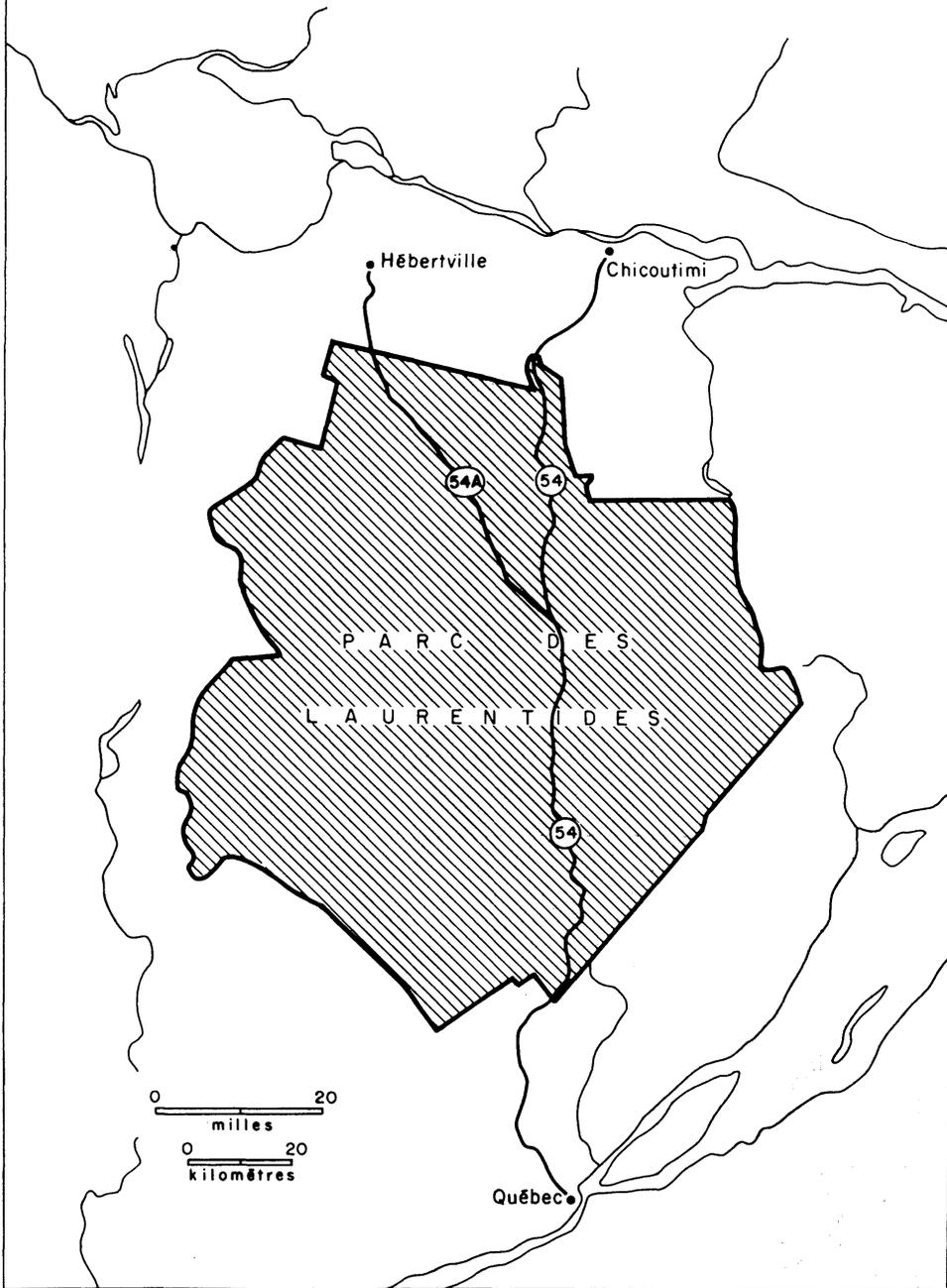


Figure 1

Mont-Label (Rimouski), Rivière-Bleue (Témiscouata), Ruisseau-Vert (Saguenay), etc.⁵

À l'entrée sud du Parc, ou à la barrière dite de Stoneham, village qui en est éloigné d'une douzaine de milles, on pourra trouver sur certaines cartes le nom de Barrière-de-Stoneham ;⁶ il n'y a pas lieu d'insister sur une telle composition ; c'est donc dire qu'il faut créer des noms qui conviennent à tous ces postes de contrôle, et qui n'existent pas à notre connaissance aux deux barrières nord — à moins que l'on ne parle de la barrière de Moncouche ; mais ce dernier nom s'applique déjà à un lac, à une rivière et à une baie du lac Kénogami.

À l'intérieur du parc, un premier panneau toponymique signale la présence du *Camp Mercier* ; ce générique est une acception québécoise,⁷ désignant à la fois le lieu et les aménagements, dont les constructions, servant aux travailleurs en forêt comme aux chasseurs et aux pêcheurs. Nous devons conserver ce mot, profondément ancré chez nous et à signification bien particulière ; cette dernière est en tout point analogue aux significations que les dictionnaires reconnaissent déjà au mot.

On rencontrera aussi les noms de *Camp du Portage*, *Camp Lac Malbaie*, *Camp Cyriac*, *Camp Porte de l'Enfer* et *Camp La Passe* ; l'établissement de cet inventaire nous permet de mesurer toute la confusion qui règne au sujet de l'emploi des majuscules, des particules, des traits d'union, etc. Puisque ces noms s'appliquent déjà à des accidents géographiques (étendues d'eau, étranglements de vallée glaciaire, etc.), il s'agirait dès lors du camp du lac Malbaie ; on pourrait simplement substituer le générique *lac* au générique *camp* : nous aurions ainsi *le camp Malbaie*, comme nous avons déjà *le camp Cyriac*. Tandis que pour des lieux topographiques comme *La Porte de l'Enfer* (nous connaissons aussi le toponyme sous le nombre pluriel) et *La Passe*, qui ne sont pas précédés d'un générique, il faudrait dire *camp de la Porte de l'Enfer* et *camp de la Passe*. Si le toponyme ne s'appliquait pas déjà à des formes de terrain, il serait préférable de ne pas l'accompagner d'un générique vu que ce dernier ne représente pas un accident topographique : il s'agirait simplement d'offrir le générique dans la légende, ou de le représenter par un symbole comme pour les hameaux, villages, villes, etc. ; n'avons-nous pas *Le Relais* et *L'Étape* entre autres, qui sont des hôtelleries avons-nous déjà vu. Autrefois, on utilisait le terme de *chalet* au lieu de *camp* : *chalet Devlin*, *chalet des Bouleaux*, *chalet de la Passe*, etc.⁸

⁵ Nous avons déjà abordé cet aspect dans un compte rendu sur *La toponymie du Nouveau-Québec*, sous les rubriques *Lettres au « Devoir »* (1961, 17 nov., vol. LII, n° 269) et *L'Opinion du Lecteur (Le Devoir, 1961, 4 déc., vol. LII, n° 283)* ; voir aussi la réponse de M. BROCHU : *Défense et illustration de la toponymie du Nouveau-Québec (Le Devoir, 1961, 29 déc.)*.

⁶ Voir la partie ouest de la feuille *Tewkesbury*, n° 21 M/3, 1955, 1^{re} éd., de la carte topographique du Canada au 1/50.000^e, ainsi que la feuille *Baie-Saint-Paul*, n° 21 M, 1962, 1^{re} éd., de la carte topographique du Canada au 250.000^e.

⁷ Voir entre autres BÉLISLE, L.-A., *Dictionnaire Bélisle de la Langue française au Canada* ; Soc. des Éd. Leland (s.d.), p. 158-159. Ainsi que VINAY, J.-P. DAVIAULT, P., et ALEXANDER, H., *Dictionnaire canadien (éd. abrégée)/The Canadian Dictionary (Concise Ed.)* ; Univ. de Montréal, et McClelland & Stewart, Ltd., 1962, p. 54 et 480. Acception québécoise ou québécoisisme de suggérer G. DES MARCHAIS, dans *Défense et illustration du Québécois*, dans *Parti Pris*, 1966, vol. 3, n° 6, p. 33.

⁸ Carte au 1/126.720^e du ministère des Terres et Forêts du Québec, du titre de *Parc national des Laurentides*, 1942.

Les panneaux routiers portant les noms des lacs sont les plus nombreux, et pour cause ; ici encore, la confusion est grande dans la façon de les présenter. Si certains anthroponymes n'illustrent que le prénom ou le nom de famille d'une personne dont on veut rappeler un souvenir ou honorer la mémoire (*lac Régis, lac Talbot, lac Tourangeau*), et souvent de son vivant (*lac Raoul-Jobin, lac Wilfrid-Pelletier*), ce qui est discutable suivant certaines conceptions, d'autres utilisent le nom complet sans en faire un nom composé (*lac Charles-Frémont, lac Horatio-Walker*), à l'exception du *lac Jacques-Cartier*, et pourquoi ? Si le choix récent de certains de ces anthroponymes, qui s'est effectué par le remplacement d'anciens noms, peut être justifiable, est-il judicieux et bienséant ? Puisque d'anciens noms ont été déplacés ou effacés, la toponymie étant de caractère dynamique, l'opération dès lors ne peut que se poursuivre, comme le rétablissement de noms jadis appropriés. Sur un panneau, on peut lire la traduction inutile de *Lac (Lake) Clarence-Gagnon* ! D'autres de ces noms sont construits d'un générique et d'un toponyme liés entre eux non pas par la préposition *de*, mais à ; ainsi, nous venons de voir que le Parc renferme le *lac Régis*, mais plusieurs cartes⁹ mentionneront le *lac à Régis* ; ce complément de possession et de familiarité est-il désirable ?

Des étendues d'eau de taille différente, mais à qui fut donné le même toponyme, ont été baptisées de *Grand Lac à l'Épaulé* et de *Petit Lac à l'Épaulé* ; la contraction des génériques est ainsi rendue indéchiffrable ;¹⁰ pourtant, la surface des panneaux permet de présenter chacun des mots au complet. Puisqu'il s'agit de génériques composés,¹¹ le trait d'union est obligatoire, comme dans bas-fond et haut-fond, basses-terres et hautes-terres, et même comme dans grand-rue.

Nous rencontrons ensuite le *Lac Desroches* ; ne s'agit-il pas plutôt du lac des Roches ? Pourquoi trouve-t-on *Lac Sept-Îles*, mais *Lac des Îlets* ? d'où vient cet usage incohérent de la particule, et pourquoi ignorer les signes diacritiques, même sur les capitales ? Rapportons les noms de *Lacs Jumeaux*,¹² dont on aura remarqué qu'il s'agit sans doute de deux étendues d'eau que générique et toponyme permettent de reconnaître, de *Lac Pijart* et de *Lac Jupiter* ; si le premier est très commun à travers le Québec, le deuxième est très agréable

⁹ Ne signalons à titre d'exemple qu'une carte tirée à des dizaines de milliers d'exemplaires, et sans doute la plus utilisée au Québec, comme la mieux conçue et dessinée (par *General Drafting Co.*, 1964) dans sa catégorie, même si elle renferme quelques centaines d'erreurs relatives aux seuls noms de lieux : celle de *Imperial Oil Ltd.* ; dans le Parc des Laurentides, on y découvre les noms de lac à Jack, lac à Mars, lac à Moïse et lac à Noël (l'orthographe a été rétablie).

¹⁰ Dans le domaine des abréviations en nomenclature cartographique, les fantaisies les plus diverses semblent être de mise sur toutes les cartes routières des compagnies pétrolières en particulier (ex. *Esso*, *op. cit.* : *Gr L à l'Épaulé, Gd L des Cinq, Grand L à la Chute*, etc.), et même sur la carte routière et touristique publiée annuellement par l'*Office du Tourisme du Québec (Petit L. Métascouac, Pt. L. Wyagamack, etc.)*.

¹¹ Voir notre article *Vocabulaire et premiers matériaux pour une classification des ruptures de pente des cours d'eau du nord-ouest du Québec*, dans *Rev. can. géogr.*, 1957, vol. XI, nos 2-3, p. 109-114, 1 fig., 1 photo. Aussi, *Les cours d'eau : classification et mise au point*, dans *Bull. de linguistique de l'Acad. can. fr.*, 1958, n° 11, 2 p. (reproduit dans *l'Inform. méd. et paraméd.*, 1958, 19 août, vol. X, n° 19, p. 3, et avec légères omissions dans *Notre Temps*, 1958, 26 juil., vol. XIII, n° 41, p. 5).

¹² Il y a aussi, dans le Parc des Laurentides, un lac du nom des Quatre-Jumeaux.

à entendre, et nous serions très curieux de connaître l'histoire qui se rattache au dernier.

Dans un vaste territoire jadis parcouru rien que par les Indiens, ou par les Esquimaux au Nouveau-Québec, la disparition de la plupart des vocables que les aborigènes ont laissés est fort déplorable ; nous savons que Rouillard¹³ a calculé que le seul apport algonquin au Québec « *se chiffre par sept à huit mille noms topographiques, pour ne parler que de ceux qui sont présentement connus.* » Lacourrière¹⁴ croit qu'avec nos connaissances accrues, et qui s'étendent maintenant à tout le Nouveau-Québec, ce nombre a quadruplé : « *Cette abondance, à certains moments, a inquiété la Commission de géographie et de cartographie, qui a même déclaré la guerre à ce que l'on a appelé assez injustement l'envahissement des noms sauvages.* » C'est tout le contraire qui s'est produit dans le Parc, où les noms français et anglais sont particulièrement agressifs ; c'est pourquoi aimerions-nous que soient rétablis plusieurs noms indigènes ; mais seule une toponymie d'abord statistique, puis dynamique, à un niveau administratif, serait en mesure de traiter pleinement le sujet. Les deux toponymes suivants que nous avons relevés, s'appliquant à des étendues d'eau, appartiennent à la nomenclature indienne : *Lac Choumine* et *Lac Simoncouche*,¹⁵ qui plaisent à l'oreille.

La façon de traiter les hydronymes et les mots qui les accompagnent ou en dépendent s'inspire fortement de l'anglais ; nous verrons que le problème chez nous demande à être repensé presque en entier. Si au moins le procédé en usage était établi en principe, il pourrait dès lors constituer un élément d'une certaine valeur ; mais il est des plus incohérents. Cet état de grave affaiblissement de certains éléments de la structure de la phrase est rendu si loin qu'il sera ardu d'accepter des changements correspondant pourtant au bon usage du français géographique ; il correspond simplement à la situation généralisée de dégénérescence de la langue au Québec et le problème de réforme maintes fois posé revêt finalement un aspect sociologique et politique.

Ainsi, le nom *rivière Montmorency* (ou *rivière Jacques-Cartier*, *rivière Chicoutimi*) aurait dû être présenté de la sorte en français : sur la première ligne du tableau routier, *le Montmorency*, et sur la deuxième, *rivière* entre parenthèses ; plus encore, ce dernier élément pourrait être omis, puisque nous savons fort bien le type d'accident auquel le nom propre est accolé. La règle veut que le générique ne peut accompagner le toponyme comme en anglais (*the St. Lawrence River*, ou traduction servile : le fleuve Saint-Laurent), mais lui succéder entre

¹³ *L'invasion des noms sauvages*, dans *Bull. du Parler franç. au Canada*, 1909, vol. 7, n° 6, p. 163.

¹⁴ *Toponymie canadienne*, dans *Études sur le parler français au Canada*, Qué., Press. de l'Univ. Laval, 1955, p. 202.

¹⁵ L'abbé V. TREMBLAY (il signe J. S., i. e. Jean SAGUENAY !), dans son *Petit dictionnaire de noms géographiques du Saguenay*, dans *Guide Commerce: Chicoutimi, Lac Saint-Jean, Roberval; Chicoutimi*, Les Éd. Coudé, 1944), donne Moncouche (p. 99) ; on retrouve aussi ce nom s'appliquant à trois entités distinctes (lac, rivière et baie), avons-nous déjà vu, sur la carte *Parc national des Laurentides* (op. cit.), ainsi que sur la partie est de la feuille *Arvida*, n° 22 D/6, 1962, 4^e éd., et sur la partie ouest de la feuille *Rivière Cyriac*, n° 22 D/3, 1962, 1^{re} éd., de la carte topographique du Canada au 1/50.000^e ; toutefois, on peut lire *lac Simoncouche* sur la feuille *Baie-Saint-Paul*, n° 22 D, 1964, 1^{re} éd., de la carte topographique du Canada au 1/250.000^e.

parenthèses, si la cartographie ou certaines exigences géographiques appellent son indication. Qu'il s'agisse d'un fleuve (le Mississipi, la Loire), d'une rivière (le Cher et la Moselle ; le Nicolet et la Madeleine), ou d'un ruisseau (le Beau-lieu, la Blondelle), l'article s'accorde au genre du nom ; le générique n'a rien à voir dans le traitement réservé à la particule, puisqu'on ne doit pas le considérer comme sous-entendu.¹⁶ On dit la Seine et le Tessin (rivière alpine de Suisse et d'Italie), et non pas le (fleuve) Seine et la (rivière) Tessin ! Lacourcière¹⁷ utilise aussi la seule particule pour rendre les noms de rapides, ces tronçons de cours d'eau tout en ruptures de pente : le Long-Sault, la Grande-Décharge, les Passes-Dangereuses ...

Au-delà du Parc des Laurentides, nous sommes ainsi amenés à lire sur un panneau un tel non-sens, *Rivière Belle-Rivière* ; ce cours d'eau prend naissance au lac du même nom dans le Parc. À ce propos, Hamelin¹⁸ écrit, dans une notice signalétique : « *Je ne vois pas la nécessité de traîner l'éternel mot « rivière » chaque fois que l'on a à nommer un cours d'eau, surtout lorsqu'on a tracé sur la carte le trait du dit réseau ; de plus cet usage amène ici des pléonasmes, par exemple : rivière Nipissis qui veut dire rivière Petite rivière ; de même rivière Nabessipi qui aurait son équivalent dans rivière Rivière-des-Hommes.* »¹⁹

Pour certains hydronymes, nous possédons un usage conforme aux exigences de la langue française quand nous écrivons la Bonaventure, la Chaudière, la Mouilleuse, la Sainte-Anne, mais le Richelieu, le Saguenay ; toutefois, pour la plupart d'entre eux, l'article *la* s'allie à tort à un nom masculin : la Bostonnais, la Diable, la Lièvre, la Portneuf ! Tandis que pour les hydronymes commençant par une voyelle, seul l'Outaouais semble être considéré comme étant du masculin ; les autres, quel que soit leur véritable genre, sont sans doute pris au féminin (l'Obatogamau, l'Yamaska), sachant que nous disons la Ouabano (Wabano), la Ouasouanipi (Waswanipi). Pourquoi la Saint-François, mais le Saint-Maurice ? Pour résumer, nous croyons l'inconséquence suffisamment démonstrative pour qu'aucune règle puisse en être tirée.

Car il ne s'agit pas ici de conserver un particularisme local dans un monde dont l'échelle est même devenue extra-terrestre, ainsi qu'à une période de l'histoire où les références au passé n'ont jamais été si faibles ; pas plus qu'il s'agit de faire ressortir une couleur folklorique trop souvent inquiétante pour le toponymiste, dans un aspect de la langue où avant tout doivent primer les exigences d'une structure bien déterminée. Nous n'avons tout simplement qu'à utiliser une expression conforme au bon usage afin d'être compris de tous ; et puisque nous sommes déjà amenés à cette pratique, souvent malgré nous,

¹⁶ Voir à ce sujet la p. 253 de notre article *Sur l'emploi de quelques termes géographiques*, paru dans le *Nat. can.*, 1961, vol. LXXXVIII, n° 10.

¹⁷ *Op. cit.*, p. 215.

¹⁸ L'auteur recensait alors, dans les *Cab. géogr. Qué.*, 1961, 5^e ann., n° 9, p. 108-109, la *Carte historique et pittoresque de la Côte-Nord du Saint-Laurent de l'Iron Ore Company of Canada*.

¹⁹ À propos de la dernière de ces significations, voir aussi M^{gr} R. BÉLANGER : *Nomenclature des noms géographiques indiens de la Côte-Nord*, dans *Saguenayensia*, 1959, vol. I, n° 1, p. 8-9. Tandis que le père J.-E. GUINARD, dans *Les noms indiens de mon pays ; leur signification, leur histoire* ; Montréal, Rayonnement (s. d.), donne *Nipissi*, saules (p. 121), et *Nabessipi*, rivière du Mâle (p. 109).

mieux vaut s'offrir librement les éléments d'une uniformisation souhaitable dans le domaine de l'expression toponymique.

Quelle est donc cette règle en hydronymie ? Les noms des cours d'eau, suivant qu'ils sont féminin ou masculin, sont précédés de l'article féminin ou masculin. Mais quand un nom est-il de tel ou tel genre ? Il y a l'usage qui intervient, comme l'harmonie et l'euphonie ; ainsi, nous avons le Don, le Missouri, le Pô, et la Léna, la Volga, la Reuss ; (retenons que les noms terminés par un *e* muet sont généralement féminin : la Drave, la Garonne, la Meuse, la Tamise, la Vistule).

Si les noms français, ou ceux qui sont bien acceptés dans le vocabulaire de la langue, ne posent plus de difficultés, les noms amérindiens au contraire demandent toujours, pour la plupart, la création de genres. Ainsi, nous aurions le Batiscan, le Maskinongé, le Matapédia, le Papinachois, mais la Betsiamites, la Manouane, la Mégiscane, la Mascouche. Remarquons la diversité des graphies utilisées ; devons-nous les accepter comme définitives, si nous nous basons sur un usage fortement établi ? C'est ce que croit Lacourcière : ²⁰ les toponymes « *les plus fréquents ne présentent plus de problèmes de prononciation ou d'orthographe précisément parce qu'ils sont consacrés par un long usage, surtout les noms de ville : Chicoutimi, Rimouski, Kénogami, Kamouraska, Témiscouata, voire Péribonka. Ceux-là ont été simplifiés et pour ainsi dire assimilés par le français et l'anglais.* » Mais pour les noms d'emploi peu fréquent, notre intervention pour rectifier un domaine où règne l'anarchie est nécessaire ; une attitude soumise ou passive, qui a trop duré, risque de figer des noms dans des formes étrangères ou bâtardes. Pourquoi le Chibougamau, la Ouiatchouane, l'Outaouais, mais le Nottaway, le Shipshaw et le Wawagosic ? Il est vrai que l'histoire fournit une explication à ces graphies souvent composites, mais elle n'est pas figée une fois pour toutes : les organismes gouvernementaux ont le devoir de permettre la fixation d'une romanisation française, en utilisant évidemment les ressources de notre alphabet, et pour cause, afin de normaliser les toponymes tout en donnant un autre visage à la toponymie québécoise suivant les aspirations de la majorité. N'avons-nous pas transformé officiellement Mattagami en Matagami,²¹ et là où l'on rencontrait Abatagush, Papaskwasati, Shigami, entre de nombreux toponymes, l'on trouve maintenant Abatagouche, Papachouésati, Tichégami, sur les cartes géologiques du Québec.²² Offrons aussi en exemple l'intéressante romanisation française des noms des réserves indiennes du Haut Saint-Maurice par P.-Y. Pépin :²³ nous avons maintenant Manouane, Obidjouane et Ouémontachingue là où la plupart des cartes donnaient des graphies diverses dont Manuan, Obejiwan et Weymontaching.

²⁰ *Op. cit.*, p. 204.

²¹ Voir les rapports de la 48^e réunion (1961, p. 2-4) et de la 70^e réunion (1963, p. 5) du *Comité de toponymie du Québec* ; nous croyons aussi qu'un ancien toponyme (Harricanaw) s'appliquant à un accident géographique voisin a été transformé en Har(r)icana.

²² Voir les cartes n^{os} 1158, 1318 et 1365 des rapports préliminaires n^{os} 331 (1956), 415 (1960) et 440 (1961) du *Service de la Carte géologique du Québec*.

²³ *Les trois réserves indiennes du Haut Saint-Maurice : Ouémontachingue, Obidjouane, Manouane*, dans *Rev. can. géogr.*, 1957, vol. XI, n^o 1, p. 61-71, 1 fig., 3 phot.

Dans ce procédé de refrancisation, il ne s'agira ni de translittération, puisque les caractères pictographiques indiens et esquimaux viennent à peine d'apparaître, ni même d'une transcription phonétique ou phonologique, réservée en particulier aux linguistes et aux anthropologues, mais d'une romanisation française ; pourrait-elle encore s'apparenter à celle du début de la colonie, quand toute influence étrangère et sujétion étaient pratiquement absentes ? Les cas d'hybridité rencontrés de nos jours sont nombreux, comme celui de *Riv. la Sawinne*, où l'on rencontre un peu de tout : un générique (abrégé sans raison) mal placé, une particule, et un hydronyme à graphie mi-anglaise et mi-française ; le traitement est quasiment le même avec *Riv. la Marin*, où l'article féminin est accolé cette fois à un nom français masculin, et qui se glisse entre le générique et l'hydronyme. Et que dire de *Riv. Ecorces* (i. e. aux Écorces) avec sa faute d'orthographe !

Il s'agira donc d'une simple transcription à partir de données existantes ; mais ce ne pourra être une représentation en caractères latins de la prononciation de l'original, puisque cette dernière nous échappe et qu'une nouvelle prononciation s'est substituée en partie à la première : « *Il faut simplement aboutir à une graphie utilisable dans la vie pratique et qui, largement conventionnelle, présente au moins un caractère essentiel : la fixité par rapport à l'original.* »²⁴ Cette transposition soulève aussi un problème de lexicologie ; et que dire maintenant de la phonétique ou de la prononciation !²⁵

Dans la partie nord du Parc des Laurentides, on rencontrera les panneaux portant les noms suivants : *Riv. Picobas*, *Riv. Upika* et *Riv. Peka* ; pourquoi le *s* final au premier hydronyme, et la graphie *Upika* pour le second quand dans le voisinage se trouve un sommet du même nom, nommé peut-être à tort mont *Apica* ! Pourquoi le *c* dans le premier hydronyme, quand figure un *k* dans le corps des deux derniers ? De plus, aucun signe diacritique ne figure sur le dernier ; ne s'écrirait-il pas *Pika* ? Qu'entend-on par *Riv. Gros Pikauba*, dont la graphie ne ressemble aucunement cette fois à celle que nous venons de voir ? S'il s'agissait de la grande-rivière *Pikauba* (ou *Picauba*), le nom pourrait se transformer par contraction en *Grand-Pikauba*, mais non en *Gros-Pikauba*, puisqu'il n'y a pas lieu de considérer ici les particularismes locaux ; possédant une optique régionale, l'enquêteur se doit donc de rétablir dans sa construction exacte tout toponyme déformé. En réalité, il n'y a ni grande-rivière ni petite-rivière, puisqu'un seul cours d'eau porte le nom de *Pikauba* ; toutefois, il y a un grand-lac *Pikauba*, déchargé par le *Chicoutimi*, et un petit-lac *Pikauba*, ou lac *Decoigne* sur la carte du *Parc national des Laurentides*, vidangé par le *Pikauba*.

Est-ce qu'il y a lieu de conserver en fin de compte, dans toute étude toponymique, une graphie établie sur une prononciation archaïque ou dialectale ? C'est ainsi que la rivière du *Chevreuil* devient pour certains la rivière du *Che-*

²⁴ VINAY, J.-P., *Comment écrire les noms de lieux étrangers ?*, dans *Rev. can. géogr.*, 1954, vol. 8, n^{os} 1-2, p. 57-58.

²⁵ Voir autre autres BARBEAU, V. : *De la prononciation du mot Ungava*, dans *Rev. can. géogr.*, 1959, vol. XIII, n^{os} 1-2, p. 72-73 ; (aussi dans le *Bull. de ling. de l'Acad. can.-fr.*, 1958, n^o 19).

vreux, comme il y a au Saguenay le cap Jaseux, c'est-à-dire Jaseur ;²⁶ à ce sujet, nous disions déjà²⁷ que « *le parler local n'a rien à voir dans le traitement des noms* » à l'échelle du Québec, afin de ne pas verser dans le folklorique ou le linguistique. Nous avons aussi rencontré sur panneau le nom de *Riv. au Cheval*. Et que penser finalement de *Riv. Métabetchouan*, cours d'eau qui prend naissance dans le Parc, et de son voisin *Riv. Ouiatchouane* ; sur quel principe est établie une telle variante phonologique, sachant que le premier nom n'a pas d'e final !

Les normes et les principes, pour une étude complète des génériques et des hydronymes, qu'ils soient dissociés ou associés, attendent toujours d'être établis ; il y a dans cet aspect toponymique des particularités qui ne se rencontrent qu'en Amérique du Nord, osons-nous dire, mais surtout au Québec. À titre d'exemples, n'offrons que quelques noms qui pourront servir à cette étude : *riv. à la Carpe, riv. à Mars, riv. aux Saumons ; riv. des Neiges, riv. des Mille Îles, ruiss. Dix-Milles, riv. du Loup, ruiss. du Cinq, riv. du Nord, ruiss. Nord, ruiss. du Lac à Foin, ruiss. de la Belle Rivière, riv. du Sault à la Puce, riv. Sault-au-Mouton, Grande-Rivière, grande-riv. à la Baleine, petite-riv. Pérignonka, petite-riv. Cachée, riv. Brûlée, riv. Rouge (la Rouge), ruiss. Froid, riv. l'Assomption ; branches ouest, nord, du Lac ; riv. York, English Riv., riv. Boulé (Bully), etc.*

L'oronymie du Parc des Laurentides est extrêmement pauvre ; dans un milieu où dominent les collines, voire les montagnes, et où ces accidents ont servi et servent encore de points de repère en de multiples occasions, pourquoi si peu d'entre eux ont-ils été baptisés ? Il y a là un fait de géographie humaine qui demande à être élucidé. Nous n'avons relevé qu'un seul nom le long de la route, celui du *Mont L.A. Richard*, avec initiales des prénoms réunies entre elles sans trait d'union. En toponymie, le prénom s'unit au nom de famille par un trait d'union, même si le prénom est composé ; ce dernier s'écrit généralement au long, mais alors l'ensemble fait lourd. Dans le cas qui nous occupe, pourquoi ne pas se satisfaire du seul nom de famille ?

* * *

Puissions-nous avoir démontré, par ces quelques exemples, que l'étude des noms de lieux rencontrés le long de la nationale 54 (et 54-A) est à faire presque en entier, afin de satisfaire aux exigences entre autres d'une véritable signalisation toponymique française ; faut-il rapporter les nombreuses omissions, telle la Cachée (riv.), le lac à Noël, le camp Devlin, le camp des Roches, le lac de l'Espérance, le lac Labyrinthe, la montagne du Castor, le camp des Bouleaux, le Cyriac (riv.), le Gilbert (riv.), le Croche (ruiss.), le mont Upika, le lac à la Meule, etc., ou des noms à créer et s'appliquant à des élargissements du Montmorency, du Chicoutimi et du Pikauba. Nous verrions aussi l'indication de

²⁶ Le mot Jaseur est donné sur la feuille ouest, *Bagotville*, n° 22 D/7, 1944, de la carte topographique du Canada au 63,360°. POIRIER (*op. cit.*, p. 82) dit que c'est un archaïsme ; peut-être, mais si ce n'était plus qu'une déformation de la prononciation. L'abbé A. LALIBERTÉ d'écrire, dans *Le parler populaire au pays des bleuets (Le Parler français, 1943, vol. XXX, n° 5, p. 363)* : « ... nous changeons parfois, quand nous ne parlons pas en cérémonie, eur en eux, surtout à la terminaison des adjectifs en eur. »

²⁷ *Sur l'emploi ..., op. cit.*, p. 256.

plus nombreux repères d'altitude relatifs à des plans d'eau, des sommets montagneux, etc. Ainsi on peut lire, là où la route atteint son point culminant entre le Saint-Laurent au sud et le Saguenay au nord : *plus haute/biggest, elevation* (sans accents aigus), *2868 pieds/feet* ; pourquoi la hauteur ne serait-elle pas fournie aussi en mètres ?

Si l'étude des noms de lieux rencontrés le long de la route Talbot doit être entreprise en tous ses points, il est évident qu'elle demeure également entière à l'échelle du Parc des Laurentides, comme de tous les parcs et de toutes les réserves du Québec, qu'ils soient de l'Estrie, de la Gaspésie, de la Minganie, des Laurentides, de Chibougamau ou de Mistassini. En passant, avons-nous affaire au Parc provincial des Laurentides, au Parc national des Laurentides ou tout simplement au Parc des Laurentides ? Est-ce qu'il y a lieu de distinguer une dénomination officielle d'une appellation dite toponymique, c'est-à-dire qui réponde cette fois à la simplicité de la langue ? Ne pourrions-nous pas tenter une expérience-pilote le long de la route Talbot, très empruntée et qui s'y prêterait bien, ou innover dans une nouvelle présentation, sur panneaux, des génériques et des toponymes, mais qui serait cette fois conforme au bon usage du français ?

Finalement, quel esprit devra guider cette étude de noms de lieux du Parc des Laurentides, ou toute étude de toponymie dynamique au Québec ? Ce dernier n'est-il pas toujours à la recherche de normes et principes directeurs, ou encore ne subit-il pas deux tendances qui s'abâtardissent l'une l'autre au lieu de se compléter harmonieusement : celle que lui impose son état de soumission dans le milieu nord-américain dont il fait partie, et celle de son affranchissement qui est l'aboutissement de toute évolution normale ! À l'encontre de l'histoire, la toponymie pourrait-elle s'établir sur des bases désintéressées, purement scientifiques ? pourrait-elle se libérer du contexte dans lequel elle s'insère, qui pourtant imprègne toute activité, et d'où émerge finalement le vocabulaire (toponymique) et la syntaxe ? à tout considérer, l'économique et le politique ne sont-ils pas surtout responsables de l'état de la langue chez nous ? Mais puisque le cadre national échappe toujours à notre contrôle, quels peuvent être dès lors les moyens à prendre pour redonner au Québec le visage toponymique qui lui revient ? Si cette revalorisation souhaitée s'effectue, songeons à la physionomie que découvreurs et fondateurs ont su se donner, placés qu'ils étaient en-dehors de toute contrainte étrangère ; c'est ainsi qu'ils nous ont laissé des noms comme *baye de Chaleur, baie de Chateaux, cap de Raze, cap de Latte, isle aux Coudres, isles de Margaulx, Toutes Isles, monts des Granches, riv. de Barques*, si l'on s'en tient à la carte de Cartier.²⁸

²⁸ L'auteur tient à souligner la discussion profitable qu'il a eue avec MM. L. TROTIER et F. GRENIER avant la présentation de la communication de ce dernier sur un sujet toponymique au XXXIII^e congrès annuel de l'ACFAS tenu à Montréal du 5 au 7 novembre 1965.